



ccirn | Chambre de commerce
et d'industrie
membre FCCQ | de Rouyn-Noranda

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 PAR CANADIAN MALARTIC

PRÉSENTÉ PAR :

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda
70, avenue du Lac
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N4

Téléphone : 819-797-2000 Télécopieur : 819-762-3091

Courriel : reseau@ccirn.qc.ca
julie.bouchard@ccirn.qc.ca

LA CCIRN SERA REPRÉSENTÉE LORS DES AUDIENCES PAR :

M. Jean-Claude Loranger, président du conseil d'administration
M. Jean-Yves Baril, président de Marcel Baril Ltée



ccirn | Chambre de commerce
et d'industrie
de Rouyn-Noranda
membre fccq

Projet de déviation de la route 117 – Extension Canadian Malartic

Mémoire de la CCIRN
Présenté au Bureau d'audiences publiques
Sur l'environnement

Été 2016

TABLE DES MATIÈRES

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA : UN PORTE-PAROLE INCONTOURNABLE.....	3
INTRODUCTION.....	4
L'INTERET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA A L'EGARD DU PROJET	6
LE PROJET EXTENSION MALARTIC.....	7
LES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.....	8
LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES.....	11
CONCLUSION ET RECOMMANDATION.....	14



LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA : UN PORTE-PAROLE INCONTOURNABLE

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) est un regroupement volontaire de gens d'affaires, de commerçants et toute personne qui partage sa mission et sa vision. Elle est financée par ses cotisations et les revenus de ses activités. La Chambre compte **plus de 1100 membres issus dans tous les secteurs d'activités de la région**. Affiliée à la Chambre de commerce du Québec et du Canada, elle a pour objectifs de faire la promotion auprès des gens d'affaires, du développement économique de même que de faire pression sur les différentes instances afin d'améliorer la vie économique et sociale de Rouyn-Noranda et la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

La mission de la CCIRN a comme objectif de dynamiser l'économie de la région afin d'assurer la croissance de Rouyn-Noranda en concertation avec nos entrepreneurs et les organismes socio-économiques. Les enjeux visés sont le développement de Rouyn-Noranda à son plein potentiel ; l'accueil proactif à assurer aux projets et aux possibilités de développement ainsi qu'une action concertée avec une vision globale pour agir ensemble sur l'économie.

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda est, de par la force de son réseau, un acteur incontournable de son milieu et de la région Abitibi-Témiscamingue.

En tant que leader et rassembleur de la communauté d'affaires, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda contribue activement au développement économique de sa région. Ses nombreuses interventions publiques sont motivées par sa volonté d'encourager l'esprit d'entreprise, de favoriser les initiatives structurantes et la création d'emplois.



INTRODUCTION

HISTORIQUE DE L'ÉCONOMIE TÉMISCABITIBIENNE

Située au nord-ouest du Québec, la région de l'Abitibi-Témiscamingue est longtemps restée le royaume des coureurs des bois, des trappeurs et des Premières Nations.

C'est au début du XX^e siècle que la découverte par Edmund Horne de riches gisements de cuivre et d'or sur les rives du lac Osisko, au nord-ouest du Québec, provoquent une véritable ruée. Au début des années 1910, les prospecteurs miniers du Nord-est ontarien suivent la faille de Cadillac, ce qui leur permet de faire d'importantes découvertes de cuivre et d'or. Les mines de l'Abitibi deviennent, dans les années 1930, les principales productrices d'or du Québec. Elles symbolisent l'espoir de centaines d'hommes et de femmes fuyant la misère des villes, voguant au gré des promesses d'or, de cuivre et d'argent des échos abitibiens. (*Source : Marc Rioppel : La ruée vers l'or : l'ouverture des Mines en Abitibi*).

La ruée minière abitibienne entraîne la formation rapide de communautés là où s'élevait la forêt, quelques mois plus tôt. Rapidement, les compagnies minières procèdent à la construction de villes, à proximité des sites d'exploitation. Par exemple, en 1935, le village privé de Malartic a vu le jour, où les travailleurs se sont installés.

Les gisements de divers métaux, et d'or en particulier, transforment le paysage de la région. En quelques années de nombreuses villes minières voient le jour dans la région et contribuent grandement au développement économique de l'Abitibi et du Témiscamingue.

La naissance de Malartic comme celles de Rouyn-Noranda, Cadillac et Val d'Or, est donc directement liée au développement de l'industrie depuis 1922. Et, entre 1935 et 1940, quatre entreprises minières sont entrées en production sur le secteur malarticois. Depuis, à l'instar des autres villes abitibiennes, celle de Malartic voit son économie fluctuer avec les soubresauts de l'industrie minière, dont dépend l'avenir social et économique de milliers de travailleurs et d'entreprises de la région.

LA MINE CANADIAN MALARTIC

Le projet de la Corporation minière Osisko a permis la renaissance de la Mine et, par la même occasion, de donner un nouveau dynamisme à Malartic, à la MRC Vallée-de-l'Or et à l'Abitibi-Témiscamingue sur le plan économique.

Le projet Extension Malartic permettra à la Mine Canadian Malartic de maintenir sa position de locomotive dans l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue, et surtout celle de la ville de Malartic, avec des investissements de **191 millions \$ et le maintien d'environ 1200 emplois durant l'exploitation**, jusqu'en 2028.

L'INTÉRÊT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA À L'ÉGARD D'EXTENSION MALARTIC

De par son engagement envers ses membres et l'ensemble des entreprises de son territoire, ainsi que son mandat de favoriser le développement économique, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda (CCIRN) s'est intéressée et informée du projet Canadian Malartic dès ses débuts, entre autres, en offrant une tribune pour qu'elle présente son projet aux leaders socio-économiques de Rouyn-Noranda et, en avril 2008, en partenariat avec les Chambres de commerce de Ville-Marie et d'Abitibi-Ouest, en organisant une journée qui a réuni 108 preneurs d'ordres, avec des PME du secteur minier. Cette formule a été ensuite reprise avec succès par les Chambres de commerce de Val-d'Or et d'Amos-région.

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda reconnaît et valorise l'apport du secteur minier dans l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'un secteur qui génère près de 10 000 emplois directs et indirects, sans compter les retombées indirectes (dépenses dans les commerces, partenariats et implication avec le milieu) dans chaque pôle économique d'importance. L'Abitibi-Témiscamingue est renommée pour la qualité de ses entreprises bâtisseuses de mines et preneuses d'ordre, ainsi que pour les recherches faites par l'Unité de recherche et de service en technologie minérale et Centre de technologie en résidus industriels.

L'intérêt de la CCIRN se situe donc principalement au niveau des impacts économiques importants (construction, exploitation : emplois directs (99% des employés permanents sont de l'Abitibi-Témiscamingue) et indirects et dépenses d'exploitation) tant pour les entreprises régionales que pour la création d'emplois, sans oublier la restauration d'un parc à résidus orphelin un des dossiers de la CCIRN qui fait l'objet, depuis plusieurs années, de démarches auprès des gouvernements, pour que ces sites soient restaurés.

Ainsi, la CCIRN appuie le projet Extension de Canadian Malartic. Le présent mémoire vient établir les éléments de cette recommandation.



LE PROJET EXTENSION MALARTIC

Description du projet

La compagnie minière Canadian Malartic GP souhaite agrandir la mine d'or à ciel ouvert Canadian Malartic auparavant sous la responsabilité de la mine Osisko. Son objectif est d'exploiter les gisements Barnat et la fosse Jeffrey situés à l'est de la fosse actuelle. L'expansion de la fosse entraînerait une révision du plan de gestion des stériles et un agrandissement de la halde à stériles. Le parc à résidus devrait aussi être revu et agrandi. Il faudrait également prolonger vers l'est une butte qui sert d'écran visuel entre la ville et la fosse et de barrière pour le bruit et la poussière.

Cet agrandissement de la mine amènerait le déplacement d'un tronçon de la route 117 à l'entrée est de la Ville de Malartic parce qu'il passe au-dessus du gisement Barnat. D'une longueur de près de 4 km, la déviation proposée serait aménagée au nord de la route actuelle et les coûts seraient pris en charge par la compagnie minière. Les travaux incluraient le remblayage de la fosse Buckshot et de l'effondrement de l'ancienne mine Barnat, deux zones présentant actuellement des risques pour la communauté de Malartic.

Les réserves d'or

Alors qu'en 2008, les réserves prouvées et probables étaient à 6,55 millions d'onces d'or, elles sont désormais à 10,80 millions d'onces d'or. Pour exploiter l'extension, le rythme de production sera le même qui prévaut à Canadian Malartic actuellement, soit une moyenne de 55 000 tonnes par jour.

Le financement du projet

Le projet est entièrement financé par Yamana Gold et Mines Agnico Eagle, qui possèdent la mine Canadian Malartic.

Bien que la Mine Canadian Malartic est déjà en opération, le caractère particulier du projet de l'extension, et en raison la déviation de la route 117, qui touche de près la communauté de Malartic, fait que nous accueillons favorablement le débat public, avec la consultation publique menée par le BAPE.



LES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Le parcours qui a mené à la naissance de la Mine Canadian Malartic a été, au Québec, une première, en raison de sa proximité du périmètre urbain. Plusieurs étapes, fortement médiatisées, ont dû être abordées avec précaution par les dirigeants de Canadian Malartic afin de s'assurer de bien respecter les normes déjà en vigueur et obtenir l'acceptabilité sociale, un paramètre essentiel dans tout projet qui touche une communauté.

À l'époque, Osisko a pris plusieurs engagements fermes afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec Malartic : zone verte, installations bien positionnées afin de minimiser la poussière et le bruit, participation à un fonds pour la diversification économique, séances d'informations publiques, centre de relations avec la communauté, comité de suivi des opérations, etc.

Aussi, la minière a porté un suivi particulier aux plaintes, en prenant des mesures pour bien comprendre les impacts de ses activités sur les résidences près de la Mine (quartier sud) ou en adoptant un plan de réduction de la poussière générée.

Déjà, dans l'étude des options pour dévier la route 117, Canadian Malartic a travaillé de concert avec la Ville de Malartic afin d'adopter un plan optimal, afin de respecter les obligations de fluidité du trafic et de sécurité. Après avoir soumis quelques scénarios au Ministère des Transports et à la Ville de Malartic, une entente, assortie d'une trentaine de conditions, est intervenue en 2012.

Canadian Malartic a aussi organisé régulièrement des séances d'informations avec les citoyens de Malartic et des environs, tout en impliquant les acteurs socio-économiques d'importance, tant dans la MRC Vallée-de-l'Or qu'en Abitibi-Témiscamingue. Cette façon de procéder, sans garantir l'acceptabilité sociale du projet, a permis à tout le moins d'impliquer les parties prenantes en amont et à bâtir l'appui au projet.

Aussi, la minière a impliqué dès le début de son processus les résidents et locataires touchés par le projet, une marque de respect envers la communauté qui a permis de ne pas susciter des inquiétudes inutiles.

La CCIRN a confiance qu'afin de mener le développement de l'Extension, Canadian Malartic saura s'entendre avec les propriétaires des résidences qui seront touchées, ainsi qu'avec la ville de Malartic.

Toutefois, nous désirons émettre des réserves sur d'éventuelles compensations annuelles destinées aux résidents qui choisiront de demeurer dans leur résidence actuelle. Nous sommes d'avis qu'il faut agir avec grande prudence pour ne pas céder à des demandes trop ambitieuses qui pourraient constituer un précédent qui ne pourrait être applicable aux projets industriels existants et à venir. D'autre part, s'il y a réellement un enjeu de santé (selon les opposants), il serait déjà inacceptable de mettre en danger la sécurité de ces citoyens.

Dans cette optique, nous sommes en complet désaccord avec l'argument qui affirme que notre législation minière comporte des normes d'acceptabilité sociale en deçà de celles d'autres pays comme la Malaisie et l'Australie, tel que mentionné régulièrement par des groupes de pression tels que le Revimat et la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine.

Un tel argumentaire sans nuance ne tient pas compte des réalités historiques, économiques, sociales, géographiques, environnementales ou autres, et rend les comparaisons polarisantes et nuit à la possibilité de compromis dans l'intérêt commun des parties impliquées.

Le projet de l'Extension a été bâti en tenant compte des 16 principes du développement durable, ce qui en fait un plan qui semble exemplaire sur le plan environnemental. Il faut saluer le travail de Canadian Malartic, qui profite de son projet afin de procéder à la restauration de deux sites miniers orphelins (effondrement Barnat et Fosse Buckshot).



Aussi, Canadian Malartic utilisera la fosse de l'exploitation actuelle comme aire d'accumulation d'une partie des résidus et stériles générés par l'exploitation de l'Extension. Parmi les avantages notés par cette avenue, dans l'étude d'impact, nous retenons la possibilité de mieux contrôler les risques d'impact liés à la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, tout en minimisant l'émission de gaz à effets de serre, en raison des distances de transport des résidus par camions qui seront réduits.

Rappelons que la mine Canadian Malartic a changé de propriétaires en 2014. Un partenariat formé de Agnico Eagle et Yamana Gold a acquis la mine. Cette nouvelle administration a mise en place une vision renouvelée de gestion de la mine s'appuyant sur un engagement ferme à améliorer sa performance environnementale, à construire des relations communautaires fructueuses et à s'engager dans un partenariat renouvelé avec la communauté et les citoyens de Malartic. Cette nouvelle philosophie de gestion s'est traduite concrètement sur le terrain par :

- Une amélioration notable de la performance environnementale de l'exploitation de la mine, notamment une réduction des non-conformités de 24 % de 2014 à 2015 ainsi qu'une diminution de 67% de non-conformités pour les sautages depuis 2012
- le déploiement d'une démarche de co-construction avec la communauté visant à annuler, atténuer ou voire compenser les impacts que peuvent occasionner ses activités. Cette démarche porte déjà des fruits tel que la publication d'une première version d'un guide de cohabitation qui avance notamment des propositions pour compenser financièrement les nuisances générées par les activités de la mine ainsi qu'un processus pour l'acquisition de propriétés.

L'approche, l'engagement soutenu et les progrès obtenus par cette nouvelle administration permettent d'envisager avec le plus grand optimisme la réalisation du projet d'extension de la mine Canadian Malartic dans le plus grand respect de l'environnement et de la communauté de Malartic, un point important pour la CCIRN.



LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

L'investissement

L'investissement nécessaire au projet est estimé à **191 M\$**, dont **50 M\$** pour la construction de la déviation de la route 117 et **141 M\$** pour le développement de l'extension. En plus de ces investissements, Canadian Malartic estime que la réalisation du projet Extension permettra le maintien de 80 M\$ en salaires bruts versés aux employés, de 37 M\$ en impôts payés sur les salaires, de 442 M\$ en dépenses d'opérations et 186 M\$ en dépenses en capital et en exploration, sur une base annuelle.

Canadian Malartic a adopté une politique d'approvisionnement favorable au développement local et régional de l'Abitibi-Témiscamingue. À compétences égales, les entreprises et fournisseurs régionaux sont privilégiés.

La mise en place d'un tel chantier sera une opportunité non seulement de maintenir en activité un important employeur, mais aussi de permettre à nos entreprises qui sont des bâtisseurs de mines, des équipementiers ou qui offrent des services professionnels pourront mettre à profit leur expérience dans le domaine, tout en développant de nouvelles innovations qui peuvent potentiellement être exportées en dehors des frontières de l'Abitibi-Témiscamingue.

LES RETOMBÉES DES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION

Déjà, en prévision du début des travaux pour la déviation de la route 117, la conception d'un pont temporaire, d'une valeur de 2 millions \$, a été consentie à l'entreprise Construction Audet & Knight, qui ira de l'avant lorsque le projet aura les autorisations nécessaires.

La réalisation de la phase de construction et d'aménagement du site du projet extension Canadian Malartic impliquera des travaux majeurs, et ce, de plusieurs types. On retrouvera notamment des travaux de déboisement et terrassement; de



construction d'un pont temporaire et de routes; de travaux miniers, de déplacement de services publics, et d'aménagements paysagers et de travaux municipaux.

LES RETOMBÉES DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les activités d'exploitation du projet Canadian Malartic prévoyaient une exploitation qui s'étalait sur 14 ans, soit de 2010 à la fin de 2023. Avec la concrétisation du projet d'extension, la durée de vie de Canadian Malartic serait prolongée jusqu'en 2027. Le projet Extension de Canadian Malartic générera des retombées estimées à 2,5 G\$, en plus du 2,5 G\$ pour le projet initial.

LES RETOMBÉES DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

L'exploitation de Canadian Malartic permet de corriger des erreurs du passé en réhabilitant l'ancienne aire d'accumulation abandonnée de résidus miniers de la East Malartic, ce qui constitue une retombée environnementale non négligeable pour la communauté de Malartic et la région.

Si le concept final pour restaurer le site minier n'est pas décidé, on sait toutefois qu'il s'agira de travaux qui nécessiteront un investissement de l'ordre de 100 millions \$.

LES RETOMBÉES POUR LA COMMUNAUTÉ DE MALARTIC

La communauté de Malartic pourra continuer à tirer plusieurs bénéfices économiques de Canadian Malartic. En plus d'avoir revitalisé la communauté et incité plusieurs fournisseurs de services à avoir pignon sur rue à Malartic, la minière s'implique activement dans sa communauté avec des dons et commandites (400 000\$ en 2015), avec le Fonds Essor Canadian Malartic (220 000 \$ remis en 2015) et via son engagement avec le Fonds de développement durable ÉcoMalartic 2016-2020 (Fonds d'une valeur de 1 500 000 \$).

Aussi, pour la Ville de Malartic, l'arrivée de Canadian Malartic a profondément changé la donne. Son budget est passé de 5,9 M\$ en 2009 à 11,2 M\$ en 2013, alors que la taxe foncière industrielle a explosé de 200 000\$ en 2009 à 2,2 M\$ en 2013. La mine a changé le portrait de Malartic, avec une artère commerciale qui



s'est animée et revitalisée, sans compter toutes les mises en chantier de résidences et les bâtiments institutionnels reconstruits en respect des normes d'aujourd'hui.

Lors des audiences du BAPE pour le projet Canadian Malartic, en 2009, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn- Noranda (CCIRN) a appuyé le projet, pourvu que celui-ci respecte les normes environnementales en vigueur. Dans la même optique, nous appuyons également le projet Extension de Canadian Malartic, qui permettra à Malartic et à l'Abitibi-Témiscamingue de profiter de retombées économiques non négligeables.



CONCLUSION ET RECOMMANDATION

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda représente, avec ses 1100 membres, le plus important réseau d'affaires de l'Abitibi-Témiscamingue. Aussi, notre intervention auprès du BAPE répond à sa mission de favoriser les intérêts des gens d'affaires, les initiatives structurantes et la création d'emplois.

Malartic, l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec ont tout à gagner avec une prolongation de la durée de vie de Canadian Malartic. La concrétisation de l'extension de Canadian Malartic permet le maintien d'emplois, tant chez Canadian Malartic que chez les bâtisseurs de mines, équipementiers et fournisseurs; tout en étant un exemple, dans l'industrie minière, du développement d'un projet économique en partenariat avec la communauté d'accueil et les parties prenantes impliquées.

La procédure suivie par Canadian Malartic, en tenant compte des 16 principes du développement durable, démontre la pertinence du projet Extension. Il s'agit d'un bon projet, monté pour être rentable économiquement et respectueux sur le plan environnemental et social.

Aussi, dans la mesure où les autorités compétentes jugeront que le projet répond aux normes environnementales et aux exigences de la Ville de Malartic et du gouvernement en matière de sécurité, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda prend position en faveur de l'extension Canadian Malartic.

Jean-Claude Loranger

Président

Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda.

